



MUNICIPALITE DE SALVAN

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE DU 03.12.2018**

### **PROCES-VERBAL**

En date du 6 novembre 2018, par affichage public dans les différents villages de la Commune, sur le site internet ainsi que par l'envoi du journal communal, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 3 décembre 2018. L'Assemblée primaire a eu lieu à 20h00 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil communal sont présents, sauf Mme Ingrid Berner (excusée). L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée primaire et salue les participants au nom du Conseil communal, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

### ***ASSEMBLEE PRIMAIRE***

#### ***Ordre du jour de l'Assemblée primaire :***

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Décisions fiscales et impôts 2019
- 4) Budget de la Commune 2019 et planification financière 2020-2022
- 5) Approbation du budget de la Commune 2019
- 6) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

#### **Point 1 de l'ordre du jour**

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 04.06.2018 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé.

#### **Point 2 de l'ordre du jour :**

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Philippe Gavin et M. Laurent Revaz.

#### **Point 3 de l'ordre du jour :**

Avant la présentation du budget, le Président explique les nombreux avantages qui sont offerts aux habitants de la Commune, citons par ex des taxes communales (eau potable et eaux usées) qui n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années (plus basse que les autres communes environnantes) et les impôts les bas du Valais.

Il est également précisé que le Conseil essaye d'économiser un maximum en ne remplaçant pas les départs à la retraite et en limitant la hausse des salaires au strict minimum légal. Les investissements opérés ces dernières années sont également minimaux.

Les emprunts actuels de la Commune sont présentés qui totalisent un montant de CHF 25 millions, soit une dette par habitant de plus de CHF 13'000.-. Il est rappelé par ailleurs que les impôts ont été abaissés en 2011 de 1.15 / 140% à 1.00 / 170% ce qui a provoqué une baisse de revenu d'environ CHF 480'000.-.

Le Conseil communal s'est également questionné sur les possibilités d'économie qui pourraient être réalisées : le personnel (déjà à effectif restreint), le conseil communal (rémunérations déjà faible en comparaison d'autres communes), les jeunes de l'été (main d'œuvre nécessaire faute de quoi l'entretien des chemins pédestres ne peut être assuré), VTT et TéléMarécottes (la suppression de ce soutien aurait des conséquences fâcheuses sur le tourisme), les différentes aides (jeunes, décès, naissance, aide pour la taxe au sac) et finalement le soutien aux sociétés locales (une suppression aurait également des conséquences néfastes). Par ailleurs, la masse salariale depuis 2016 est en réduction constante. Toutes les pistes ont donc été analysées pour procéder à des économies avant de demander à l'Assemblée cette hausse d'impôt.

Dû aux résultats négatifs de chaque année, nous serons en 2021 en découvert et donc probablement sous tutelle si les CFF ne nous versent pas ce qu'ils nous doivent d'ici là. De plus, chaque année, la péréquation financière tient compte de la totalité des montants théoriques des redevances y compris ceux que la Commune ne reçoit pas.

Il est donc présenté à l'assemblée les incidences en cas de hausse du coefficient d'impôt de 1 à 1.15 au niveau d'un ménage avec une personne célibataire et une famille. Bien que cette hausse soit de compétence du Conseil communal, l'assemblée se prononcera sur le budget 2019 tout en validant la hausse d'impôt (point 4 ci-dessous).

#### **Point 4 de l'ordre du jour :**

Il est fait lecture du message introductif concernant la Commune.

Il est fait lecture des comptes (voir chiffres ci-après) et des totaux pour le budget 2019, celui de 2018 et les comptes 2017.

Remarques accompagnant la lecture des comptes :

029 Admin générale	Il n'y a plus de provisions diverses car dès 2019, la Commune sait qu'elle ne touchera plus que le 40% des redevances
16 Protection de la population	Ce poste comprend le concept de sécurité de la Vallée et sa refacturation aux divers partenaires
211 Cycle d'orientation	Une baisse est prévue par rapport au budget 2018 mais une hausse par rapport aux comptes 2017. En effet, il y a plus d'étudiants
309 Autres tâches culturelles	Ce poste comprend le crepa, le jumelage, les salaires et les activités culturelles
340 Sports	Il s'agit de soutien aux clubs sportifs de la région et notre participation aux abonnements de ski des enfants
39 Eglises	Le montant de l'amortissement correspond à l'investissement que nous devons réaliser pour l'église de Salvan et la chapelle de la Creusaz
4 Santé	La grande majorité des postes sont des factures que nous recevons de l'Etat
53 Autres assurances sociales & 540 protection de l'enfance	Factures reçues de l'Etat

541 Garderie et crèche	La hausse par rapport au budget 2018 provient du fait que nous désirons prolonger les horaires d'ouvertures actuels
57 EMS	Ce montant comprend une subvention de base ainsi que de factures mensuelles en fonction des résidents
62 Routes communales	Les produits correspondent aux ventes d'autorisations de circuler pour la Creusaz et Lacha
65 Trafic régional	Il s'agit de notre participation aux chemins de fer
70 – 71 eau potable / usées	Les revenus inférieurs prévus pour le budget 2019 en rapport avec le budget 2018 s'explique par la non validation des deux règlements
76 Protection avalanche	Le canton réduira sa participation aux frais d'entretien des installations GAZEX et WYSSSEN
79 Aménagement du territoire	Nous sommes en pleine réflexion sur le plan de zone et sur le plan d'urbanisation avec l'aide d'un bureau spécialisé
81 Sylviculture	Il s'agit de la police des forêts
83 Tourisme	Les charges contiennent le bus hiver et été, notre participation à VTT ainsi qu'à TéléMarécottes
86 Energie	Il s'agit du réseau de gaz et des frais juridiques liés aux redevances hydrauliques réparties entre les différentes communes
900 Impôts personnes physiques	Les très hauts revenus en 2017 proviennent d'éléments exceptionnels au niveau de l'impôt sur les successions et les gains immobiliers
901 Impôts personnes morales	Le budget 2019 contient une forte baisse en raison de la fin du versement par les CFF d'une compensation pour perte d'impôt
Résultat final	Le budget 2019 affiche un perte de CHF 2'352'361.25 (yc amortissements)
Marge d'autofinancement	Grâce à la hausse d'impôt, elle se monte à CHF 146'477.75
Investissements 2019	Comme chacune des dernières années, les investissements sont réduits au minimum, soit notamment notre participation pour la construction de la digue des Granges (CHF 130'000.-), la pose d'un couvert sur certaines bennes à la déchetterie (CHF 20'000.-), un investissement pour la protection contre les avalanches (CHF 50'000.-), la remise à niveau des téléphones de la Commune (CHF 19'500.-) et la réfection de l'église de salvan et de la chapelle de la Creusaz (CHF 50'000.-)

Il est encore trop tôt pour articuler un montant d'investissement pour 2020, 2021 et 2022. Cela dépendra de l'encaissement des droits de retours.

Les projets de routes qui avaient été prévues (par ex Sous le Lac) sont temporairement suspendus, faute de liquidités suffisantes.

### Point 5 de l'ordre du jour :

**Vote :** Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le budget 2019 tel que présenté en acceptant une hausse du coefficient de 1 à 1.15.

Abstention : 0

Refus : 1

Cet élément est donc approuvé à la majorité.

### Point 6 de l'ordre du jour :

Divers points sont éclaircis :

Taxe au sac / Gastrovert	Nous avons installé en fin d'année 5 points de collectes pour les déchets alimentaires (eco-points)
Arsenic	Malheureusement, nous avons reçu l'information que dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, l'eau d'une partie de la Commune sera impropre à la consommation. Heureusement, les Granges, le Bioley et les Marécottes (pour l'instant) ne sont pas touchés. La population recevra un courrier d'information le 5 décembre. Le même jour une conférence de Presse sera réalisée. C'est la STEVT qui s'occupe actuellement du projet avec l'aide d'un bureau spécialisé et qui en principe financera ces investissements
Zone de danger / Les Granges	C'est par hasard que l'Etat, lors d'une mise à l'enquête, s'est aperçue qu'une partie des Granges se trouvait selon une carte de 2005 en zone rouge (chute de pierres). Une étude a alors été commanditée pour délimiter précisément la zone et réfléchir à des mesures de protection (digue). La carte officielle est celle qui a été publiée dans le journal communal. Une autre carte provisoire circule actuellement à l'Etat avec des zones un peu plus restreintes. Nous suivons le dossier et redonneront des informations plus précises dès que nous en aurons
Tourisme	M. Luc Pignat a été choisi comme nouveau directeur de VTT. La gare des Marécottes restera ouverte une partie de l'année (haute saison – 8 mois) contrairement aux autres gares qui ferment partout en Valais. En revanche, en basse saison, les employés travailleront davantage sur le terrain et iront à la rencontre du touriste. Quant au Parc Naturel, vous avez reçu dernièrement un tout ménage vous expliquant notre volonté de mettre en avant les atouts de notre région
CFF / canton	Il persiste un litige concernant le 60% retenu par l'Etat (2010 à 2018). Nous avons été débouté par le tribunal cantonal et les communes ont décidé de recourir au tribunal fédéral. Les CFF ont par ailleurs refusé de payer le retour de concession cette année et ont demandé le remboursement de la 2 <sup>ème</sup> tranche qu'avait perçu la commune (soit 29 millions) en prétextant que les nouvelles concessions n'ont pas toujours pas été signées. Le Copil a alors demandé qu'une médiation soit réalisée. Après 12 séances, le copil a réussi à sauver la totalité des droits de retour (soit CHF 348 millions), et les annuités qui avaient été promises. En sus, les CFF accepteraient de verser un montant de 44 millions d'un bloc plutôt qu'échelonné dans le temps afin de leur éviter un renchérissement. En compensation, le copil a été proposé d'accorder un rabais sur les redevances hydrauliques annuelles. Il n'y a pas encore eu d'accord formel, ni des CFF ni du canton. Quoi qu'il en soit, toute modification de la convention devra faire l'objet d'un accord de l'Assemblée Primaire (probablement extraordinaire). Au niveau de Salanfe, des droits de retours devraient arriver à la Commune d'ici quelques années.

Pour faire suite aux diverses interventions de l'assistance :

a) Il est prévu une conférence de presse ce mercredi dans le but d'informer les acteurs touristiques du problème de l'Arsenic. Nous devons encore réfléchir comment communiquer aux touristes. Ce qui est sûr, c'est que c'est un coup dur pour le tourisme.

b) La Commune de Salvan prend au sérieux le problème de l'Arsenic mais elle a du mal à comprendre pourquoi une norme aussi restrictive est mise en place. Elle prend également note que l'Etat lui impose cette nouvelle norme mais ne propose aucune solution. L'Etat se retranche simplement derrière le fait que l'eau potable est de compétence communale. La Commune a mandaté la société STEVT ainsi qu'un bureau spécialisé pour essayer de trouver une solution, mais cela va prendre un peu de temps. Il n'y a pas que le canton du Valais qui est touché, mais également les Grisons et le Tessin.

c) Il est prévu un démantèlement de la ligne HT. La Commune a demandé à modifier les plans initiaux, Swissgrid avait accepté, mais depuis nous n'avons plus de nouvelles. Nous allons les relancer afin de s'assurer que le projet aille de l'avant dès l'année prochaine

d) Un groupe de personnes a approché la Commune par rapport à un projet dans la zone du Tinderet. Ce projet comporterait notamment un espace multi-sports (patinoire en hiver et terrain de sport en été) et serait destiné à un public jeune et moins jeunes, autrement dit intergénérationnel. Ce projet a été présenté au Conseil Communal, ainsi qu'à VTT et aux Présidents des communes environnantes. Il sera nécessaire que les autres communes participent aussi au projet, faute de quoi le financement ne sera pas assuré. Nous attendons actuellement les délibérations des autres communes.

e) Le Conseil a conscience de la problématique de la circulation dans divers lieux de la Commune, comme par ex à la Combe. Il a mandaté l'Etat pour effectuer une étude sur certains points qui permettraient d'améliorer la situation. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Le Président remercie toutes les personnes présentes pour s'être déplacées et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h15.

Le Président :  
PIASENTA Florian

Le Secrétaire:  
GILARDI Cédric

Salvan, le 3 décembre 2018